

COMMUNE DE LA VILLENEUVE AU CHÊNE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28 JANVIER 2022

L'an 2022 et le 28 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle annexe de la mairie sous la présidence de CERVANTES Jésus, Maire.

Présents : Jésus CERVANTES, Ludovic THOMAS, Sophie OCKOCKI, Jennifer LAINÉ, Céline BERNAND-CROSSETTE, Maria DJURICEK, Angélique GRAS, Dimitri GUILMAILLE, Christophe OUILLON, Romain TISSOT.

Absente excusée : Alice GILBERT

Pouvoir : Alice GILBERT donne pouvoir à Angélique GRAS

A été nommé secrétaire : Christophe OUILLON

Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2021

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021. Aucune observation n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre du droit de préemption urbain.

Il précise ne pas avoir exercé de DPU concernant la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée comme suit :

DIA N° 010 423 2021 017

Parcelles cadastrées AD 135-150-198 - Grande Ruelle

Planning de réunions des commissions communales

En accord avec les membres de chaque commission, des réunions de travail sont fixées sur les mois de février et mars 2022.

Planning du bureau de vote

En vue de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril et des élections législatives des 12 et 19 juin, M. le Maire demande d'ores et déjà à chaque élu de se positionner sur les créneaux horaires fixés pour la tenue du bureau de vote à la salle annexe. Ce planning prévisionnel pourra être modifié en fonction des impératifs et/ou empêchements d'élus.

**PNRFO : Programme « Pour de nouvelles ruralités – Résidences d'architecture et de paysage »
Appel à candidature**

M. le Maire fait part de l'appel à candidature lancé par le PNRFO aux communes pour accueillir la résidence d'architecture et de paysage du programme Inter Parcs de la Région Grand-Est de 2022.

Ce programme pédagogique et culturel doit permettre à la population locale, aux acteurs locaux et à des professionnels de l'architecture et du paysage de se rencontrer afin d'imaginer de façon collective des avenir possibles autour de la réhabilitation d'un site.

M. le Maire explique avoir répondu à cet appel à candidature en proposant 3 principaux axes de travail :

- *Identification du patrimoine vernaculaire en vue de sa sauvegarde*

- *Réflexion sur l'aménagement des abords de la mairie*

- *Entrée de bourg en venant de La Loge aux Chèvres : réflexion sur la création d'un hameau, d'une voie douce rejoignant le bourg et utilisation d'une parcelle communale pour répondre à la demande de développement foncier.*

M. le Maire précise que la commune d'accueil devra, entre autres, proposer un espace de travail, héberger les professionnels retenus sur la totalité du temps passé sur place, mobiliser les habitants, les élus et les associations de la commune, organiser un temps festif pour les étapes de restitutions publiques.

☐ Regroupement du GSF de la Barse et de la commission syndicale des Indivis LMV : Approbation de l'acte de regroupement et des statuts

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la chronologie des délibérations prises en vue du regroupement du Groupement Syndical Forestier de la Barse et de la Commission syndicale des Indivis LMV :

- accord de regroupement
- approbation des conditions de regroupement
- approbation de la nouvelle dénomination du groupement

Ces différentes étapes ont permis d'établir un projet d'acte de fusion et un projet de statuts du Groupement Syndical Forestier de la Barse et Indivis LMV.

Après avoir pris connaissance de ces documents et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, sans modification, le projet d'acte de fusion du Groupement Forestier de la Barse et de la Commission syndicale des Indivis LMV.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'acte de fusion préparé par SARL TANGRAM NOTAIRES, 11 rue Georges Furier –10260 Saint-Parres-les-Vaudes
- **APPROUVE**, sans modification, le projet des statuts du Groupement Syndical Forestier de la Barse et Indivis LMV. Ces statuts seront officialisés par arrêté préfectoral.

☐ Travaux sylvicoles 2022

Monsieur le Maire donne lecture du programme de travaux en forêt communale établi par l'ONF au titre de l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir les travaux sylvicoles suivants :

Descriptif des actions proposée	Qté	Montant HT
Travaux sylvicoles		950 €
Dégagement manuel des régénérations naturelles Localisation : 1.1	0.38 ha	
Cloisonnement d'exploitation : ouverture mécanisée Localisation : 7.1 dans la partie 7.A	3.44 km	

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis établi par l'ONF.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 61524 du B.P 2022

☐ Présentation des résultats budgétaires de l'exercice 2021

BUDGET PRINCIPAL

Section fonctionnement		Section investissement	
Recettes	332 928.70 €	Recettes	121 458.24 €
Dépenses	260 006.90 €	Dépenses	234 670.23 €
Résultat 2021	72 921.80 €	Résultat 2021	-113 211.99 €
Résultat antérieur reporté	192 385.70 €	Résultat antérieur reporté	167 211.49 €
Résultat de clôture	265 307.50 €	Résultat de clôture	53 999.50 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section exploitation		Section investissement	
Recettes	0 €	Recettes	186 796.58 €
Dépenses	0 €	Dépenses	106 750.48 €
Résultat 2021	0 €	Résultat 2021	80 046.10 €
Résultat antérieur reporté	0 €	Résultat antérieur reporté	-3 857.49 €
Résultat de clôture	0 €	Résultat de clôture	76 188.61 €

CCAS

Section fonctionnement		Section investissement	
Recettes	1 773.00 €	Recettes	0 €
Dépenses	1 868.40 €	Dépenses	0 €
Résultat 2021	-95.40 €	Résultat 2021	0 €
Résultat antérieur reporté	5 678.21 €	Résultat antérieur reporté	0 €
Résultat de clôture	5 582.81 €	Résultat de clôture	0 €

Implantation de la nouvelle station dépuraton

M. Ludovic THOMAS informe l'assemblée que les travaux d'implantation de la microstation débuteront mardi 1^{er} février par un piquetage. La pose du dispositif aura lieu jeudi 3 février.

Projet de pompe à chaleur à la mairie

M. le Maire propose aux membres de la commission « finances » d'étudier le projet d'installation d'une pompe à chaleur à la mairie.

Affaires diverses

- Une stèle funéraire sera sauvegardée et déposée dans l'ancien cimetière
- Difficulté pour des riverains de sortir sur la RD 619 en raison de la réhausse de la chaussée départementale. Une rencontre est programmée avec le SLA de Bar sur Seine pour solutionner ce problème.
- Relance du projet de création d'un centre de kinésithérapie et d'un CPI
La seconde consultation menée par la CCVS n'a pas abouti favorablement. Le marché a été déclaré infructueux.
Un groupe d'élus de la communauté de communes a été constitué pour retravailler sur ce projet.
De nouveaux plans des 2 projets seront présentés le 10 février 2022.
- Travaux d'enfouissement des Télécoms rue aux Chèvres
Après plusieurs relances, Orange a programmé de finir le chantier fin février 2022.
- Dépose des poteaux en bois présents sur la parcelle AC 112.
Un chiffrage de dépose a été demandé à la société CEGELEC.
- Il est demandé à la commission « festivités » de réfléchir aux illuminations futures.
- Une maison d'habitation sera prochainement construite sur la parcelle AC 322. Les propriétaires souhaiteraient acquérir les petites parcelles communales AC129 et AC130 afin de bénéficier d'un accès direct sur la rue de l'église. Il est rappelé qu'en 2010, le Conseil municipal, s'était déclaré favorable pour mettre en vente les petites parcelles communales cadastrées AC 129, AC 130, AC 131 et AC 310 afin de prolonger l'alignement des terrains sur la partie restante de la rue de l'église, dépourvue de constructions. Une de ces parcelles avait alors été cédée au prix de 10 €/m² hors frais de notaire.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h55

Le Maire,

Le secrétaire de séance,